Service Petite Enfance





PROJET D'ETABLISSEMENT



46 rue Aristide Briand
08500 REVIN
03.24.32.74.25

L'OBJECTIF DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de base de réflexion pour évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion de l'équipe. Il sert également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant. Ceci rend notre collaboration cohérente en gardant les valeurs fortes de l'équipe.

La responsable et l'éducatrice de jeunes enfants adjointe sont garantes de l'application de ce projet au sein de la structure.

LES BASES DE CONSTRUCTION DU PROJET

Chaque membre de l'équipe a participé à la réalisation de ce projet. Un travail intense de réflexion et de collaboration donnant à chacun la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil. L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été indispensables à l'écriture du projet.

Enfin le projet d'établissement doit rester vivant pour être juste, l'équipe le fera évoluer en fonction des évaluations qui en seront faites.

Plusieurs outils peuvent servir pour ces évaluations comme l'observation des enfants par les professionnels ou les analyses de pratiques en groupe plusieurs fois par an.

QUI PEUT AVOIR ACCES AU PROJET D'ETABLISSEMENT?

Nous serons amenés à diffuser ce document :

- Auprès des parents
- Auprès des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelles et Infantiles...)
- Auprès du multi-accueil
- Auprès des stagiaires ou apprentis que nous recevons et que nous formons.
- Auprès des professionnels de l'équipe et des professionnels effectuant des remplacements temporaires.



PROJET SOCIAL DU SMA

Caractéristiques géographiques

Le SMA « LES BOUT'CHOUX » se situe sur le territoire de la communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse (CCARM). Elle regroupe 19 communes qui se trouve à l'extrémité nord du département des Ardennes, assimilé en tant que véritable « carrefour européen ». Il appartient à l'arrondissement de la Préfecture du département : CHARLEVILLE-MEZIERES.

Bénéficiant d'une situation privilégiée, la Communauté de Communes se trouve reliée au réseau des autoroutes belges, néerlandaises et allemandes, par l'E 411.

Depuis le 10 juin 2007, les Ardennes sont à 1h00 de Paris avec l'arrivée du TGV-Est-Européen.

La situation géographique et son relief donnent au territoire de la CCARM, une configuration insulaire :



- > Une orientation Nord/Sud du territoire.
- > Une « pointe » française dans un territoire belge.
- Le sud du territoire enserré dans une vallée.

Véritable couloir de circulation et d'échanges, les pôles de population se sont répartis, selon l'axe Nord/Sud de la Meuse sur quatre bassins de vie : GIVET - les deux VIREUX – FUMAY – REVIN. La rive droite, quant à elle, se caractérise par des communes rurales de petites tailles.

Le Massif ardennais constitue une partie de l'Ardenne primaire : la portion rattachée au département français des Ardennes, à qui elle a donné son nom. Ce territoire est fortement boisé et escarpé, avec des vallées profondes et sinueuses ; les méandres de la Meuse constituent de véritables boucles. La ville de REVIN est placée dans l'une de ces boucles, de même que HAYBES, FUMAY et ANCHAMPS. Le territoire est traversé principalement par :

- Une route départementale,
- ➤ Une liaison ferroviaire secondaire de CHARLEVILLE-MÉZIÈRES à GIVET; la liaison vers DINANT (BELGIQUE) a été supprimée, des négociations sont en cours pour la rétablir,
- ➤ Une voie fluviale, « La Meuse », classée euro vélo n°19 depuis 2019. Les bords de la Meuse sont entièrement cyclables depuis 2008.



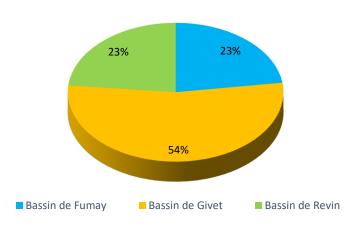
Superficie: 272,89 km²

Nombre d'habitants /km ²: 97

Distances kilométriques : Givet / Revin : 31 km Vireux / Fumay : 13 km Fumay / Revin : 9,5 km

Caractéristiques sociales

Répartition de la population par bassin de vie

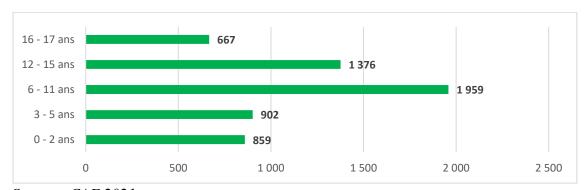


Source INSEE 2021

La population est répartie inégalement sur le territoire de la Communauté de Communes. En effet, le bassin de Givet englobe 54% de la population locale.

Les deux plus grandes villes, Revin et Givet, rassemblent à elles seules 48% de la population intercommunale. En y ajoutant les trois plus grandes villes suivantes (Fumay, Vireux-Wallerand, et Haybes), le pourcentage atteint 75% de la population.

Age des enfants sur le territoire Ardenne Rives de Meuse en 2019



Source: CAF 2021

Ce graphique nous indique que l'âge moyen des enfants du territoire est principalement entre 6 et 11 ans et que, comparativement, il y a peu d'enfants de moins de 2 ans. Les Services Multi accueil du territoire accueillent des enfants de 2 mois à 4 ans ce qui représentent potentiellement une capacité d'accueil de 108 enfants simultanément.

Or, d'après le graphique ci-dessus, on peut constater que sur l'année 2021, il y avait 1761 enfants âgés de 0 à 5 ans.

Description de l'offre de service sur le territoire

• La Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse, en vertu de sa compétence spéciale en matière de petite enfance, gère quatre <u>établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)</u> sur le territoire intercommunal.

Commune	Nom et adresse	Heures d'ouverture	Capacité d'accueil
FUMAY	« Les Petits Malins » 420 Avenue de Champagne	7h/18h30	24
GIVET	« La Ribambelle » Rue des Hirondeaux	7h/18h30	30
REVIN	« Les Bouts de Choux » 46 Rue Aristide Briand	7h/18h30	24
VIREUX- WALLERAND	« Les Petits Loups » 1 Rue du Ridoux	7h/18h30	30

Ces quatre établissements constituent des **Structures Multi-Accueils (SMA)**, appelées plus communément « crèches », et accueillent des enfants de **0 à 4 ans** venant de tout le territoire Ardenne Rives de Meuse, voire de l'extérieur. Ces structures proposent un **accueil collectif** des enfants, en journée, encadré par une **équipe de professionnels qualifiés** de la petite enfance.

A ces quatre établissements, il faut ajouter les **deux** <u>maisons</u> <u>d'assistantes</u> <u>maternelles</u> (MAM) sur les communes d'Aubrives et Vireux Molhain.

Le territoire bénéficie également de la présence d'<u>assistantes maternelles</u>. Elles sont 131 répertoriées sur le territoire Ardenne Rives de Meuse.

<u>Le Relais Petite Enfance</u> du territoire permet une fluidité dans les orientations des Modes de Garde. Le RPE s'érige en **institution neutre de la petite enfance** en orientant les parents vers le mode de garde le plus adapté aux besoins de leurs enfants, en se constituant en point de repère et de rassemblement des assistantes maternelles, ou encore en organisant des animations en partenariat avec les assistantes maternelles et les SMA. Il peut également arriver que le RPE agisse comme médiateur et oriente les parties vers les services adaptés en cas de conflits entre un mode de garde et une famille.

Les partenaires

Avec le CAMSP: relation de prévention, conseil et concertation pédagogique.

Avec la PMI : relation de prévention, de concertation, de conseils et d'assistance sanitaire et médicale.

<u>Avec la CAF</u>: relation d'écoute, de concertation, d'assistance et de conseils, envoi des états de présence (suivi de la PSU), partenariat financier important.

<u>Avec le RPE</u>: par le partage, les projets communs, le réseau de partenaires, des jeux et par la mutualisation du matériel et des activités.

<u>La psychologue</u> : nous avons l'opportunité cette année d'avoir le soutien d'une psychologue, que se soit pour l'équipe, comme pour les enfants.

Des échanges ponctuels peuvent être organisés tout au long de l'année :

Avec les centres de formation :

La crèche est un lieu ouvert aux stages de formation aux métiers de la Petite Enfance, aux carrières médicosociales, préparation aux BEP et CAP, BAC professionnels et technologiques, écoles d'infirmières, auxiliaire de puériculture, éducatrices de jeunes enfants...

<u>Avec les kinésithérapeutes</u> : prise en charge et soins des enfants à l'intérieur de la structure.

Les modalités d'évaluation

🖔 Évaluation journalière :

Une bonne communication entre l'équipe contribue dans un premier temps à analyser « à chaud » les réussites ou les incidences des choix et des activités mises en place sur le terrain.

La directrice est garante de la qualité du service, du bien-être des enfants, de l'accueil des parents et de l'organisation du travail d'équipe. Sa fonction lui permet de recentrer les objectifs de travail ainsi que les valeurs de l'équipe si nécessaire.

\$\footnote{\text{Evaluation mensuelle}}:

Qui : - la directrice, le personnel, le responsable du service Petite Enfance.

Quand : - une réunion toutes les 4 semaines de fonctionnement.

Objet : - organisation et évaluation du travail réalisé,

- bien-être des enfants,

- préparation d'activités ou de projets.

Un compte-rendu de la réunion sera réalisé, classé et transmis au responsable du service petit enfance.

Réunion de structure :

<u>Qui</u>: - entre l'équipe de la crèche, le responsable du service Petite Enfance et les parents.

<u>Quand</u>: - une réunion, en début d'année scolaire.

<u>Objet</u>: - prise en compte des attentes et des avis des familles.

Bilan annuel:

Un bilan annuel est transmis par la Directrice au responsable du service Petite Enfance.

Ce dernier prépare un bilan général des établissements communautaires d'accueil de jeunes enfants en direction de la Commission Petite Enfance (CPE) en charge du service au sein de la Communauté de Communes.

Le bilan annuel sera communiqué au Conseil Départemental, à la CAF et aux membres de la (CPE) pour une réflexion commune.

PRESENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Le gestionnaire

Le site multi-accueil de REVIN est placé sous la responsabilité du Président, Monsieur Bernard DEKENS, qui la fait exercer par le Directeur Général des Services.

Siège Social : 29, rue Méhul - 08600 GIVET
Téléphone : 03.24.41.50.90 – Fax : 03.24.41.50.99
Email : president@ardennerivesdemeuse.com
www.ardennerivesdemeuse.com

La coordination de la structure est placée sous l'autorité du service Petite Enfance de la Communauté de Communes, représentée par Mme Christelle PICOTIN, Chargée de mission Petite Enfance.

Service Petite Enfance

Tél: 03.24.40.57.54 – Fax: 03.24.40.81.50 Email: <u>c.picotin@ardennerivesdemeuse.com</u>

La structure



SMA de REVIN « Les Bout'Choux » 46 rue Aristide Briand 08500 REVIN

Tél: 03.24.32.74.25 Fax: 03.24.33.32.39 Email: sma-revin@ardennerivesdemeuse.com

L'accueil au sein du SMA

Les SMA sont des établissements d'accueil non permanent d'enfants qui assurent un accueil collectif régulier, occasionnel et d'urgence pour les enfants :

- Âgés de 2 mois à moins de 4 ans (jusqu'à la fin du mois de la date anniversaire),
- Âgés de moins de 6 ans (jusqu'à la fin du mois de la date anniversaire) présentant un handicap ou atteint de maladie chronique

> Capacité : Agrément modulé de 3 à 24 enfants à l'heure, dont :

- 1 place enfant porteur de handicap
- 1 place en situation d'urgence
- 1 place en situation d'aide à retour à l'emploi
- + 3 enfants prévus en accueil en surnombre

➤ Ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 7h00 à 18h30

Pour le bien-être de l'enfant une journée complète ne doit pas excéder une amplitude de 10h00.

> Fermetures annuelles :

- Les samedis, dimanches et jours fériés,
- 1 semaine pendant les vacances de Noël (en alternance avec le SMA de FUMAY),
- 3 semaines en continu sur juillet/août (en alternance avec le SMA de FUMAY).

> <u>Avis ou autorisation d'ouverture du Conseil Départemental</u> : Avis favorable du 11 septembre 2014				
➤ <u>Attribution de la Prestation de Service Unique (PSU)</u>	oui X	non		
➤ Contrat Enfance Jeunesse, volet Enfance (CEJ):	oui X	non		

Les professionnels

À tout moment de la journée, l'encadrement des enfants est respecté. Pour ce faire, un planning des horaires de travail a été élaboré et affiché à la crèche en fonction de l'agrément modulable qui permet l'accueil de 3 à 24 enfants selon certaines heures de la journée.

♥ Composition du personnel

- ➤ Une directrice, titulaire du diplôme d'État de puéricultrice à 35/35 ème,
- ➤ Une directrice adjointe titulaire du diplôme d'éducateur de jeunes enfants à 35/35 ème,
- Cinq assistantes d'accueil Petite Enfance, titulaire du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture à 35/35ème,
- ➤ Un agent social de 2^{ème} classe, titulaire du CAP Petite Enfance à 35/35^{ème},
- ➤ Un agent social de 2^{ème} classe, titulaire du CAP Petite Enfance à 29/35^{ème},
- ➤ Un agent social de 2^{ème} classe, titulaire du CAP Petite Enfance à 14/35^{ème},
- ➤ Un agent technique (fonction : réception et distribution des repas, entretien) à 35/35 ème,
- ➤ Un agent technique (fonction : réception et distribution des repas, entretien) à 28/35 ème.

La directrice

La direction du SMA lui est confiée sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services et sous l'autorité fonctionnelle du chef de service pour :

- Assurer l'organisation et l'animation générale de l'établissement,
- Encadrer la répartition des tâches du personnel, veiller à une cohésion d'équipe,
- Assurer la gestion administrative et financière quotidienne,
- Coordonner les interventions du médecin de l'établissement,
- Réaliser, en lien avec l'équipe, le projet éducatif de la crèche et garantir sa mise en pratique au quotidien,
- Mettre en place des partenariats avec des intervenants extérieurs et veiller à leurs bons échanges en respectant les conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de bien-être de l'enfant,
- Présenter la structure d'accueil, le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement aux familles avant l'admission de l'enfant,
- Prononcer les admissions,
- Réaliser l'inscription des enfants et tenir à jour les dossiers personnels des familles,
- Organiser les échanges d'informations entre l'établissement et les familles, au quotidien et à titre individuel pour chaque enfant, ainsi que collectivement et à l'occasion de rencontres associant familles et équipe assurant l'accueil,

- Exercer un rôle de suivi sanitaire des enfants en collaboration avec le médecin de l'établissement, et éventuellement avec les médecins de familles, ou tout organisme compétent (PMI, CAMSP,...),
- Tenir à jour le registre de sécurité et veiller au suivi des contrôles et à la vérification périodique des installations, des jouets,
- Veiller à l'équilibre alimentaire des repas distribués aux enfants ainsi que les conditions de sécurité et d'hygiène liées à la remise en température et mixage.
- Veiller à l'état de santé physique et affectif des enfants accueillis.

Elle est tenue de signaler à sa hiérarchie et au médecin départemental de la PMI tout accident grave survenu dans les locaux de l'établissement ou à l'occasion de son fonctionnement.

Elle doit ouvrir des dossiers personnels à chaque enfant et un registre de présences journalières qu'elle est tenue de présenter lors des visites de contrôle.

Elle est responsable avec son équipe du projet d'établissement et du projet pédagogique, ainsi que de leur mise en œuvre.

Continuité de la fonction de direction :

Les responsables de l'établissement communautaire veillent à ce que les conditions nécessaires à la continuité de la fonction de direction soient garanties en cas d'absence pour congés ou pour maladie de la directrice :

La continuité de la fonction de direction sera assurée par la directrice-adjointe en poste, titulaire du diplôme d'Educateur de jeunes enfants.

Conditions de fermeture exceptionnelle de l'établissement

Dans le cas où la continuité de direction ne peut être assurée conformément aux conditions citées ci-dessus ou dans le cas où le taux d'encadrement est insuffisant, la Communauté se verra dans l'obligation de fermer l'établissement concerné. Cette fermeture devra être également envisagée dans le cas où les normes d'encadrement, selon l'art 2007-230 du 20 février 2007, ne pourront être respectées et en cas de force majeure.

Elle secondera et assistera la directrice dans les tâches éducatives, administratives et financières journalières.

En cas d'absence de courte durée de la Directrice, elle sera chargée :

- de la gestion administrative et financière de l'établissement (relations des services administratifs, règlement des parents...),
- de l'organisation interne (suivi du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement, gestion du personnel et distribution des tâches).

L'auxiliaire de puériculture

Missions:

- Accueil des enfants et de leur famille, mise en place de temps d'échange et de transmissions avec les familles.
- Organiser les espaces dans les différents lieux de vie des enfants, en accord avec le projet pédagogique.
- Mettre en place des activités de jeux auprès des enfants dans le cadre du projet pédagogique,
- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants dont elle a la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique.
- Assurer le nettoyage et l'entretien des jouets et jeux des enfants.
- Accueil des stagiaires et participation à leur formation.
- Participation aux réunions d'équipe.
- Participation à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'équipe.

- Délivrer les médicaments aux enfants après vérification de l'ordonnance et du conditionnement des médicaments par la Directrice. Tenir à jour le registre infirmier.

Responsabilités:

Ces agents font partie des garants :

- de l'application du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel et des locaux mis à disposition aux enfants afin de prévenir de tout accident),
- du bien-être physique et affectif des enfants dont elles ont la charge.

Missions:

- Accueil des enfants et de leur famille, mise en place de temps d'échange et de transmissions avec les familles.
- Organiser les espaces dans les différents lieux de vie des enfants, en accord avec le projet pédagogique.
- Mettre en place des activités de jeux auprès des enfants dans le cadre du projet pédagogique,
- Assurer le bien-être et la sécurité des enfants dont elle a la charge, au niveau physiologique, psychologique et physique.
- Assurer le nettoyage et l'entretien du matériel pédagogique des enfants.
- Accueil des stagiaires et participation à leur formation.
- Participation aux réunions d'équipe.
- Participation à l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'équipe.

Responsabilités:

Ces agents font partie des garants :

- de l'application du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement,
- de la sécurité (vérification de l'état et de la conformité du matériel mis à disposition afin de prévenir de tout accident),
- du bien-être physique et affectif des enfants dont elles ont la charge.

Missions:

- Assurer la réception des repas livrés et contrôler les opérations de livraison et de stockage.
- Remise en température et mixage des aliments reçus en liaison froide.
- Assurer un contrôle des températures des installations dans la cuisine.
- Assurer un contrôle des températures et des dates de péremption des denrées alimentaires.
- Assurer le service et la distribution des repas aux enfants, et des goûters, si nécessaire.
- Entretenir les locaux et aider à l'entretien du matériel pédagogique.
- Entretien et rangement du linge.
- Assurer la gestion et les commandes des produits et matériels d'entretien, et de son rangement.

Responsabilités :

Ces agents font partie des garants :

- de l'hygiène et de la propreté des locaux,
- de l'hygiène et de la sécurité alimentaire des repas servis aux enfants,
- du respect de la marche en avant, respect de la chaine du froid, des protocoles de préparation du service des repas, des protocoles de nettoyage et de désinfection,
- du dosage et de la sécurité des produits d'entretien,

♣ Le référent Santé

Le référent santé aide à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins. Il contribue également au repérage des enfants en danger et accompagne l'équipe dans le projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant en accord avec la famille. Il doit aussi assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, portant par exemple sur la nutrition, les activités physiques, le sommeil, l'exposition aux écrans et la santé environnementale. Les détails de ces missions figurent dans le règlement unique de fonctionnement.

Chaque professionnel a la possibilité de demander une formation individuelle par an, sur une thématique qu'il souhaite approfondir. Et l'équipe, pour répondre à des objectifs visés, peut également se former en collectif.

Analyse de pratiques et supervision

L'analyse de la pratique professionnelle engage l'équipe à travers un travail de réflexion à partir de la présentation par les professionnelles d'une situation qui les met en difficulté ou les questionne.

Ces analyses jouent un rôle de prévention par l'échange que la psychologue propose à l'équipe. C'est aussi un espace d'échange important qui permet à l'équipe d'évoluer ensemble dans une dynamique commune et de créer des liens professionnels cohérents.

Le travail d'analyse de la pratique ne consiste pas à « donner des leçons » ou à apporter les « bonnes réponses » aux questions que les professionnels se posent, encore moins à juger leurs pratiques.

Au contraire, l'intervenant est là pour guider la réflexion, en incitant l'équipe à penser à partir du questionnement que soulève l'exercice de ses tâches quotidiennes.

L'animateur de la séance doit être compétent en la matière, extérieur à l'équipe d'encadrement des enfants et sans lien de hiérarchie. C'est donc un intervenant extérieur à l'équipe que nous rencontrons tous les mois/2 mois à raison de 1h30 par séance le soir à partir de 18h30 puisque la séance doit se dérouler sans la présence des enfants.

Aménagement de l'espace

La crèche accueille les enfants, dès la fin du congé de maternité à 4 ans (dernier jour du mois anniversaire) et à 6 ans (dernier jour du mois anniversaire) pour les enfants présentant un handicap, à tout moment de la journée, en accueil régulier ou en accueil occasionnel. Elle peut recevoir jusqu'à 24 enfants par heure. Elle est ouverte de 7h00 à 18h30, du lundi au vendredi. Pour une structure d'une capacité d'accueil comme celle-ci, il est important de pouvoir proposer des espaces et des temps correspondant aux différents rythmes des enfants. Cette organisation permet à l'enfant de ne pas être bousculé, d'être accueilli à tout moment dans des conditions de bien-être et de sécurité.

Il y a 1 grand hall d'accueil avec un local poussette et cosy, 2 unités de vie, 1 salle de psychomotricité et un espace de jeu extérieur. Elle dispose également d'une biberonnerie, une grande cuisine centrale, une buanderie, du bureau de la directrice et un grand parking accessible aux familles.

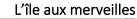
Dans le hall d'entrée, il est demandé aux parents de mettre des sur-chaussures avant d'accéder aux couloirs des sections et au bureau.

Les 2 unités de vie sont :

- « L'île aux merveilles », où les enfants ont entre 2 mois et demi et 18 mois environ.
- « L'île aux trésors », pour les enfants de 18 mois à 4 ans.

Elles se décomposent chacune par une salle (pour les jeux, activités, vie en collectivité), une salle de repos (avec des lits adaptés à chaque tranche d'âge), une salle de change et sanitaires enfants (adaptés à chaque tranche d'âge). Chaque unité de vie a son propre espace repas.

L'île aux trésors







Salle de motricité



PROJET EDUCATIF DU SMA

Lieu de vie, d'éveil, d'échanges et de rencontre, les objectifs fixés avec le fonctionnement du SMA se traduisent de la manière suivante :



Offrir un mode de garde répondant aux besoins parentaux et adapté aux jeunes enfants, afin de :

- Répondre aux besoins d'accueil collectif régulier des familles sur la base d'un contrat d'accueil au plus proche de la réalité du temps d'accueil.
- Poursuivre la demande d'accueil occasionnel des familles, exprimée au cours du fonctionnement des SMA.
- Accueillir l'enfant dès la fin du congé de maternité sans considération de la situation professionnelle des parents.
- Accueillir l'enfant scolarisé jusqu'à ses 4 ans.
- Offrir la possibilité de modifier le contrat d'accueil

au cours de l'année.

- Accueillir l'enfant dans un équipement offrant un environnement adapté et de qualité (aménagement de cellules autonomes permettant un espace de vie adapté à l'âge de l'enfant).
- ➤ Permettre l'accueil d'un enfant non prévu afin de répondre à une demande d'urgence sociale ou exceptionnelle.

Répondre à une fonction sociale visant à favoriser la diversité de l'accueil, afin de :

- ➤ Contribuer à l'égalité professionnelle homme et femme en laissant le choix aux parents entre carrière professionnelle et garde de leurs enfants.
- Faciliter la vie familiale et le tissu social des familles (avoir du temps libre, participer à des actions de bénévolat, de loisirs...).
- Faciliter aux administrés l'accès aux formations, aux stages de réinsertion et à la recherche active d'un emploi.
- Assurer la continuité de service public, ainsi que le principe d'égalité d'accès (tarifs appliqués selon le barème national PSU de la CAF).
- Favoriser les interactions entre les SMA, les RPE, les infrastructures ou associations du territoire pour une ouverture aux autres.
- > Organiser des actions passerelles avec l'école pour une meilleure intégration des futurs écoliers.
- Participer à la vie communale, en utilisant les équipements sportifs et culturels, les services sociaux ou en participant aux évènements locaux pour favoriser la mixité sociale.
- Favoriser l'intégration et lutter contre la marginalisation des enfants en prévoyant la réservation d'un contingent de places (une sur vingt) au profit des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux et l'intégration d'un enfant présentant un handicap.
- Favoriser l'insertion professionnelle (faire du SMA un lieu ouvert aux stages).

Répondre aux besoins spécifiques des jeunes enfants et soutenir la fonction parentale en l'absence des parents :

- > En reconnaissant la place des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants.
- En veillant à leur santé, à leur sécurité, à leur bien-être.
- En respectant les rituels de séparation.

- ➤ En respectant leur propre rythme, leur personnalité individuelle, leur développement psychomoteur et affectif.
- > En permettant l'émergence des compétences motrices, perceptives et cognitives de l'enfant.
- > En contribuant à leur éducation et à leur socialisation.
- ➤ En favorisant leur autonomie, leur aptitude à communiquer.
- > En développant la pédagogie de l'encouragement et de la valorisation.
- > En proposant un cadre de vie sécurisé et stimulant.
- > En développant des actions d'éveil culturel et artistique.
- > En poursuivant des actions de partenariat et en menant des projets innovants.

Entreprendre des actions en direction des familles et de soutien à la parentalité :

- ➤ En se conformant aux engagements auprès des parents afin de créer un climat de confiance, de compréhension et de respect.
- > En restant disponible et à leur écoute.
- > En prenant en compte l'unicité de chaque enfant et de chaque famille.
- ➤ En encourageant l'implication des parents à la vie de l'établissement et aux sorties.
- > En conviant les parents à animer des ateliers selon leurs affinités.
- ➤ En donnant aux parents la possibilité de s'exprimer, de donner leur avis.
- ➤ En multipliant les actions de communication, d'échanges et de rencontres.

Contribuer aux actions bénéfiques des membres du personnel :

- > En proposant un cadre de travail adapté et stimulant.
- ➤ En favorisant la formation individuelle afin de répondre aux besoins de chacun pour améliorer les services de la structure et pour leur carrière professionnelle.
- ➤ En organisant des séances de formation collective thématique au sein des SMA (hygiène, sécurité, risques professionnels, etc...).
- > En participant à des journées pédagogiques.
- > En responsabilisant les membres du personnel à la mise en place de projets dans la structure.

Les objectifs recherchés par l'équipe :

- 1) Garder une cohésion d'équipe et un partage de valeurs communes afin d'offrir une prise en charge de qualité. Travailler quotidiennement en équipe sur l'évaluation des pratiques et la qualité d'accueil.
- 2) Créer un environnement pour favoriser la construction des liens sociaux.

Auprès des enfants :

- 3) Accueillir chaque enfant en accordant le même intérêt et la même prise en charge en lien avec les valeurs de l'équipe.
- 4) Accepter et respecter la singularité de chaque enfant. Accepter et respecter son développement, ses capacités et son histoire.
- 5) Accompagner et répondre aux besoins de l'enfant tout en lui donnant sécurité physique, psychologique, affective et sociale.
- 6) L'aider à acquérir une autonomie pour grandir.

Auprès des familles :

- 7) Accueillir dans un lieu de vie d'écoute, d'échange et de soutien à la parentalité.
- 8) Agir en équipe pour être la continuité du travail éducatif des parents.
- 9) Garantir une égalité d'accès et de traitement à toutes les familles accueillies. Notre projet social vise à s'adapter à leurs besoins et leurs horaires de garde.

Auprès des partenaires :

- 10) Ouvrir la structure à différents intervenants afin de faire découvrir aux enfants diverses activités autres que celles proposées dans notre établissement.
- 11) Avoir une relation de concertation, d'assistance et de conseils avec des partenaires financiers, médicaux et sociaux.

Les valeurs de l'équipe :

La définition d'une valeur dans le sens pédagogique du terme est :

- Principes qui guident nos interventions pédagogiques,
- Représentation des convictions et comportements,
- Axe de travail commun auprès des enfants.

En découlent 5 principales valeurs envers les familles et les enfants :

Respect, tolérance, transparence, disponibilité, bientraitance/bien-être.

Afin de contextualiser et de mettre par écrit ses propres valeurs et priorités, l'équipe entière du SMA de Revin a travaillé pendant plusieurs semaines - avant et au moment de l'ouverture de la crèche - à l'élaboration d'une Charte de l'Enfant :

<u>Charte de l'Enfant Accueilli à la Crèche «Les bout choux»</u>

- 1° Maîtriser les paroles échangées au-dessus de la tête de l'enfant.
- 2° Verbaliser à l'enfant ses intentions et ses actes.
- 3° Se mettre à la hauteur de l'enfant pour lui parler et le regarder.
- 4° Respecter le développement individuel de chaque enfant. Accepter ses « possibles » et ses « impossibles ».
- 5° Respecter le rythme personnel de chaque enfant. Ne pas le presser, ne pas le bousculer ni par le geste ni par la parole.
- 6° Positiver et encourager les possibilités de l'enfant, ne pas le mettre face à une situation d'échec.
- 7° Respecter les émotions de l'enfant, son vécu, ses besoins individuels.
- 8° Faire confiance à l'enfant. Développer la motricité libre.
- 9° Appeler l'enfant par son prénom. Ne pas lui donner de surnom.
- 10° Consacrer la même attention et la même écoute à chaque enfant. Ne pas faire de favoritisme.
- 11° Lui raconter et lui expliquer son vécu, verbaliser ses émotions jour après jour.
- 12° Encourager la découverte et non pas l'apprentissage.
- 13° Lui nommer et lui raconter ce qu'il a dans son assiette ou dans son verre.
- 14° Garder un œil objectif en évitant les jugements. Ne pas étiqueter l'enfant ou sa famille.
- 15° Ne jamais oublier l'intérêt de l'enfant.

Cette charte est affichée dans chaque lieu de vie de la structure et permet à l'équipe de garder la même ligne de conduite, la poursuite de mêmes objectifs. Chaque point permet de réfléchir au quotidien sur les pratiques des professionnelles. Elle est le fil conducteur dans l'accueil d'un enfant et de sa famille.

La place de l'établissement dans le développement durable

Le développement durable est au cœur des missions des acteurs de la petite enfance.

La fragilité de la santé des jeunes enfants et la transmission des valeurs du développement durable à la génération future constituent des enjeux spécifiques, sur lesquels une dynamique au sein des établissements d'Accueil de Jeunes Enfants peut influer.

Les équipes professionnelles ont un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants et des familles qu'elles accueillent quotidiennement. Transmettre certaines valeurs telles que le respect de l'environnement, fait partie de nos missions.



Il y a ainsi des gestes et actions dans la structure qui impulsent une dynamique de préservation indirecte directe et l'environnement de l'enfant, et qui inscrivent le SMA dans une démarche de développement durable, comme la limitation de consommation d'eau (économiseur d'eau avec réglage de la température et pédale pour limiter le débit) et d'énergie détecteur (lumière à mouvement), l'utilisation

matériel recycler pour les activités, le tri collectif, ou encore le projet potager mis en place en 2019 avec un récupérateur d'eau de pluie. Tout en éduquant les enfants accueillis sur des gestes durables (éteindre les lumières, jeter les mouchoirs à la poubelle, ...).

Voici une liste d'actions éco-responsables que l'équipe souhaite mettre en place afin d'améliorer la qualité de développement durable au quotidien :

- Installer un tableau dans l'entrée à l'attention des familles, dédié au développement durable, pour utiliser des matériaux de récupération pour les activités pédagogiques et ainsi donner une seconde vie aux objets.
- > Sensibiliser les enfants et les familles en reconduisant le projet potager et le récupérateur d'eau de pluie.
- Contribuer au compostage des déchets avec la participation des familles.
- S'associer à des projets déjà existants sur le territoire comme par exemple la collecte des bouchons de bouteilles en plastique, ou encore la collecte des piles usagées.

PROJET PEDAGOGIQUE DU SMA

Le déroulement de la journée

Un accueil individualisé

L'inscription de l'enfant

L'inscription se déroule à la crèche avec la directrice ou son adjointe, et si possible, les 2 parents de l'enfant et l'enfant lui-même. Ce premier contact est très important pour la famille, l'enfant et l'équipe. La directrice se doit d'être disponible et à l'écoute. C'est déjà un temps d'échange au sujet des besoins des parents, qu'ils soient d'ordre organisationnels ou psycho affectifs, face à la séparation.

Il est primordial que les parents se sentent accueillis, entendus et reconnus dans leurs différents vécus et leurs futures attentes. Les questions des parents sont encouragées et la directrice s'attachera à informer au mieux et à rassurer les parents. Le développement et les besoins de l'enfant sont, eux aussi, au centre de la discussion.

Une visite de la crèche entière a lieu avec les parents et l'enfant. Ceux-ci sont déjà présentés aux professionnelles présentes ce jour-là.

Après cette prise de contact, vient la création du dossier de l'enfant. Les renseignements administratifs, financiers, médicaux, alimentaires sont renseignés dans un logiciel. Les parents connaissent le fonctionnement de la structure, le mode d'accueil est choisi, (un planning et un contrat sont établis pour les enfants accueillis en accueil régulier), le tarif horaire (et échéances mensuelles pour les enfants en contrat), le règlement de fonctionnement leur est remis.

<u>La période de familiarisation</u>

Cette période en 2 temps : pour les parents face à la séparation avec leur enfant et adaptation face au fonctionnement de la structure.

- ✓ Adaptation pour l'enfant face à ses premières séparations d'avec ses parents et adaptation face à la vie en collectivité et avec de nouveaux adultes.
- ✓ Adaptation pour l'équipe face à l'accueil d'une nouvelle famille et d'un nouvel enfant.
- ✓ Cette période est un temps incontournable, qui doit être appréhendé avec délicatesse et patience. Les trois protagonistes doivent peu à peu faire connaissance et s'apprivoiser. Ceci sera progressif et s'échelonnera de manières différentes selon les enfants et les familles.

Dans l'intérêt de l'enfant, la période de familiarisation se déroule en général sur 2 semaines et se décompose ainsi :

- ✓ 1^{er} jour : l'enfant passe 1h00 au sein de la crèche avec son ou ses 2 parents. Les professionnelles discutent avec les parents des habitudes de vie de l'enfant et prennent des notes sur le document « Ma petite histoire » (élaboré par l'équipe). Pendant ce temps l'enfant est libre de s'intégrer au groupe.
- ✓ 2^{ème} jour : le ou les parents restent une demi-heure avec l'enfant en section, puis ils repartent. L'enfant reste avec l'équipe la demi-heure suivante.
- ✓ 3^{ème} jour : l'enfant vient passer 1h00 ou 2h00 sans ses parents.
- ✓ A partir du 4^{ème} jour : on augmente petit à petit le nombre d'heures de présence de l'enfant et on inclut un temps de repas, puis une sieste et pour finir par une journée type à la fin de la période.

L'accueil et les temps de transmissions.

C'est un moment privilégié où l'équipe a un rôle important et se doit d'être disponible afin d'aider les familles à bien gérer la séparation.

L'équipe dispose du planning journalier dans la section, ce qui permet à chaque professionnelle de savoir qui sera présent ce jour et avec quelle amplitude horaire.

De plus, chaque enfant dispose d'un casier avec sa propre photo (prise à la crèche), dans lequel les parents déposent sacs, manteau, chaussures etc...

Ces moyens permettent à l'enfant et sa famille de se sentir attendu et accueilli au mieux.

L'adulte qui accueille parle à l'enfant, lui nomme les enfants déjà présents. Le parent transmet les informations nécessaires, et qu'il juge utiles, à la professionnelle. Celle-ci explique à l'enfant que son parent s'en va, mais qu'il reviendra à tel moment. Les parents ne doivent pas partir sans avoir dit au revoir à leur enfant : un bisou, un geste de la main, afin que l'enfant soit rassuré. Pour que ce moment se déroule dans les meilleures conditions, il ne doit pas dépasser quelques minutes.

Le parent a la possibilité d'appeler l'équipe dans la journée afin d'avoir des nouvelles.

Il en va, de même, pour les moments de retrouvailles. Les professionnelles se doivent d'être disponibles, et de manière individuelle, pour chaque famille, même si ce temps de transmission ne peut dépasser quelques minutes, afin d'offrir la même disponibilité à chaque famille. Les moments forts de la journée seront racontés aux parents, et l'enfant sera valorisé dans ses acquisitions.

Les besoins de l'enfant

Besoin d'espace et de sécurité

L'enfant a besoin pour, se sentir en sécurité, de repères spatio-temporels et affectifs. C'est pourquoi nous travaillons sur les repères des enfants :

1) Les repères de l'enfant dans le temps :

La notion de temps, et plus précisément la notion de « mesure du temps » n'est pas un concept facilement assimilable pour le jeune enfant. Il est donc nécessaire de lui donner les moyens d'identifier le moment de la journée dans lequel il se trouve. C'est la répétition des actions, menées toujours au même moment et dans le même ordre, qui permet à l'enfant d'anticiper ce qui va se passer pour lui. C'est le fait de mettre en place des rituels qui deviendront des habitudes quotidiennes, qui permettent à l'enfant de construire sa représentation du temps qui passe et donc de se repérer dans le temps.

2) <u>Les repères de l'enfant dans l'espace :</u>

<u>L'agencement de l'espace :</u>

Dans chaque espace, que ce soit à la maison ou en EAJE, l'aménagement est pensé pour répondre aux besoins des enfants et faire un environnement sécurisant.

En effet, l'agencement du mobilier favorise l'exploration, les mouvements, les relations entre les enfants. Cet aménagement est stable dans le temps et sert de repère à l'enfant. Les modifications d'espace sont possibles, dans ce cas-là le mettre en évidence auprès de l'enfant et le verbaliser avec lui.

Le positionnement de l'adulte dans l'espace :

Le positionnement de l'adulte en EAJE contribue aussi à cette stabilité, et est réfléchi dans ce sens. C'est pour cela que d'une manière générale, les professionnelles de la petite enfance sont assises au sol en structure, à un endroit stratégique qui leur permet de voir et d'être vu de tous les enfants.

L'enfant pourra investir le matériel et l'espace de jeu, développer des interactions avec les autres en toute sérénité, sous le regard rassurant de l'adulte. Le but étant de préserver la stabilité de ce repère.

3) <u>Les repères humains de l'enfant :</u>

Le jeune enfant connaît une relation souvent exclusive avec ses parents, qui sont les premiers avec qui l'enfant expérimente une relation humaine. Les enfants sont habitués à leurs odeurs, leurs gestes, leur voix...

Dans son environnement familial, l'enfant construit ses repères grâce au rythme de vie, aux habitudes du foyer, ce qui fait naître un sentiment de sécurité affective. L'enfant associe naturellement ces moments de vie aux adultes qui prennent soin de lui.

L'enfant a une capacité innée à rechercher la proximité avec la personne qui prend soin de lui, ce qui va l'aider à créer un lien privilégié avec un autre adulte que ses parents, auprès duquel il pourra trouver une sécurité et un réconfort.

Au fil du temps, petit à petit, un lien de confiance va se tisser entre l'enfant et le professionnel. Le professionnel en EAJE devient alors un repère important pour l'enfant.

L'adaptation au changement varie selon chaque enfant. Et comme le tout petit a besoin de durabilité, seul le temps saura l'habituer à ses nouveaux repères.

La place du repas

Une collation (eau, lait, morceaux de fruits) est proposée, le matin vers 9h30, pour les enfants de l'île aux trésors et de l'eau pour les enfants de l'île aux merveilles.

Un goûter (fruits frais ou compote, fromage ou yaourt, pain ou petits gâteaux, lait ou jus d'orange) est proposé vers 15h30. Le repas de midi débute entre 11h15 et 12h00 selon le rythme des enfants. Les repas et goûters sont livrés à la crèche, en liaison froide, et sont réchauffés par les agents techniques de la crèche. Les évictions alimentaires, de natures allergiques ou religieuses, sont scrupuleusement respectées. Les menus sont affichés dans le hall de la crèche pour les parents. Ils sont élaborés par une diététicienne spécialisée dans la petite enfance. Les enfants sont invités à goûter à tout, mais ils ne sont jamais obligés de terminer leur assiette. L'enfant ne sera pas contraint, tout refus sera respecté mais en essayant surtout d'en comprendre la raison. Les repas restent des moments de convivialité et de socialisation mais peuvent aussi être source d'angoisse pour les enfants.

C'est pourquoi dans la section de l'île aux merveilles, les repas sont pris en section, afin que les bébés gardent leurs repères et prennent le temps de manger à leur rythme. Les bébés seront nourris à la demande. Le lait Gallia 1^{er} âge et 2^{ème} âge, est fourni par la crèche. Si, l'enfant bénéficie d'un lait spécifique, les parents doivent l'apporter. Les nouveaux aliments, lors de la diversification, seront introduits, en lien, avec les parents. Les parents sont invités à remplir un tableau de diversification afin de permettre au personnel de suivre l'évolution de l'enfant et aussi commander les repas. L'équipe favorisera l'autonomie, le passage progressif du biberon au verre, de l'alimentation liquide à solide. L'enfant apprendra progressivement à manger seul, avec des couverts ou avec ses doigts.

Le temps de repas est un moyen supplémentaire pour apprendre à vivre en collectivité, à se servir de couverts, découvrir de nouvelles saveurs et acquérir de l'autonomie. Pendant la semaine du goût, des activités spécifiques et originales peuvent être proposées aux enfants. D'autres activités autour du repas sont ponctuellement mises en place (préparation crêpes, gâteaux, salade de fruits...), permettant, ainsi, à l'enfant de reconnaître la crèche comme un lieu de vie familier.

Hygiène et acquisition du contrôle sphinctérien

Chaque unité est équipée de sa propre salle dédiée aux soins d'hygiène. Tout y est aménagé pour assurer la sécurité, l'hygiène et l'autonomie des enfants.

Le change des bébés ne remplit pas seulement un besoin d'hygiène, il est, aussi, un moment important de communication. Les gestes doivent être verbalisés et l'enfant doit se sentir en confiance avec l'adulte. C'est un moment d'échange individualisé, de bien être, qui permet aussi à l'enfant de découvrir son corps. Les changes doivent être effectués dans un grand respect du corps de l'enfant, et aussi souvent que nécessaire, en veillant au bon état de la peau. Par mesure d'hygiène, les tables sont désinfectées après chaque change. Les produits d'hygiène (liniment, crème lavante et gants de toilettes, pipette de sérum physiologique), ainsi que les couches (Pampers) sont fournis par la crèche. S'il y a des besoins spécifiques, les parents peuvent apporter les leurs. On leur demandera d'apporter du coton s'ils le souhaitent pour utiliser le liniment.

L'acquisition du contrôle des sphincters est une étape importante du développement social et corporel du jeune enfant. En effet, cette acquisition favorise une meilleure perception et maîtrise de soi, par moins de dépendance physique et psychologique face à l'adulte. Elle doit être menée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters), psychologique (l'enfant doit être prêt), et maturation affective. Il n'y pas d'âge idéal, ni commun à chaque enfant. Le meilleur moment sera celui choisi par l'enfant. L'enfant ne sera pas forcé à aller sur le pot par l'équipe, les oublis seront dédramatisés, et l'enfant sera gratifié et encouragé lors de ses premiers essais fructueux.

Cette acquisition au sein de la crèche se fera en collaboration avec les parents, de manière à poursuivre ce qui a déjà été commencé à la maison, et non pas imposer à l'enfant de nouvelles pratiques. Les parents seront amenés à fournir un nombre suffisant de rechanges lors de cette étape.

En ce qui concerne l'hygiène de la vie quotidienne, les enfants se lavent les mains et le visage, soit avec des petits linges mouillés, soit au lavabo (lavabo et robinet adaptés à leur âge) pour les plus autonomes.

Le sommeil/repos

« Un enfant qui dort bien, et suffisamment longtemps, est plus qu'un autre en position de réaliser ses compétences et d'assurer ses constructions » : Pr Hubert MONTAGNER.

Le sommeil est un facteur important du développement de l'enfant. C'est au cours du sommeil, que l'hypophyse secrète une hormone communément appelée hormone de croissance, qui comme son nom l'indique, joue un rôle essentiel dans la

croissance de l'enfant. Il permet également de récupérer de la fatigue du stress ou de l'agitation.

L'équipe est, donc, à l'écoute des rythmes veille/sommeil de chaque enfant. Nous respectons au plus près leurs besoins de sommeil, ainsi que l'évolution de ces besoins et les rites/habitudes d'endormissement. Nous ne réveillons pas un enfant qui dort, pour le faire participer à tout prix à une activité ou lui donner son repas, par exemple. Bien évidemment en tenant compte des normes H.A.C.C.P.

Chaque unité de vie est dotée de sa propre salle de repos. Ainsi dans « l'île aux merveilles », les bébés dorment dans des lits à barreaux avec une gigoteuse fournie par la crèche. Une surveillance de sieste est effectuée toutes les 15 minutes. Les doudous, sucettes et veilleuse sont, bien évidemment, de rigueur.

Dans « l'île aux trésors », les enfants dorment sur des petits lits couchettes favorisant, ainsi, leur autonomie, dans une gigoteuse ou avec une couverture. Les doudous et sucettes sont aussi présents. Une professionnelle reste dans la pièce durant la sieste, de manière permanente, afin de pouvoir répondre aux besoins des enfants.

La durée de sieste n'est jamais la même, puisque le rythme de l'enfant est respecté. Ainsi, si un enfant n'a pas besoin de dormir après le repas, une activité calme lui sera proposée. Il en va de même pour les réveils qui sont échelonnés.

Le jeu à la crèche

« L'enfant se construit par le jeu »



Conscient que le jeu est un élément fondamental dans le développement de l'enfant, l'équipe éducative s'attache à proposer à l'enfant des activités variées et différentes, voire innovantes, de manière à permettre à l'enfant de faire de nouvelles découvertes et de s'éveiller au monde extérieur. Ceci dans le but de développer son imagination, ses capacités physiques, cognitives et affectives, ainsi que ses interactions sociales. Pour l'enfant, le jeu est une activité très sérieuse, et c'est le début de la communication, même sans la parole. L'enfant vit par le jeu et s'éveille grâce à lui. C'est pourquoi différents types de jeux et différents modes de jeu seront proposés aux enfants. Cependant, il est primordial de respecter le rythme et les envies de chaque enfant. Ainsi, les jeux et les activités ne seront jamais imposés, et l'enfant qui voudra quitter l'activité en cours en aura la possibilité.

Pour tout enfant, nous remplissons leurs besoins de contacts physiques, de tendresse et d'individualité. Par des encouragements, les professionnelles aident le bébé à réussir ses premiers essais de gestes simples ou ses premières postures (position assise...). Le principe de la motricité libre est utilisé, c'est-à-dire que le bébé ne sera jamais mis dans une position (assis, debout), qu'il ne maîtrise pas seul, et l'adulte le placera en position sécurisante, afin que le bébé découvre, par lui-même, ses propres capacités. A cet âge, l'enfant a besoin de manipuler, attraper et se déplacer de la manière qu'il préfère (ventre/dos, en rampant, à 4 pattes, sur les fesses, debout). Le rôle des jouets sera de stimuler les sens et les interactions (objet/bébé, bébé/adulte). Il n'est pas question de proposer des activités dirigées à des bébés, ou alors, très ponctuellement et très courte (peinture au doigt, au corps...). Il tient à cœur à l'équipe de respecter la motricité libre de chaque enfant ainsi que de conseiller les parents et de les guider.

L'unité de vie de « l'île aux merveilles » est constituée d'un espace de jeux, un espace repas et un coin « cooconing » séparé du reste de la pièce composé de tapis, blocs mousse, idéal pour le repli des bébés. L'espace jeux libres est aménagé/installé le matin et modifiable selon les besoins de l'enfant, de leurs demandes et envies. L'équipe dispose, également, d'un parcours psychomoteur adapté aux bébés qui commencent à se déplacer, d'un poste-CD pour chanter, danser, réaliser des activités d'expressions corporelles (comptines à mimer, jeux de doigts...), de puzzles, de jeux d'encastrements, cubes, poupons, jeux d'éveils, etc....

L'unité de vie de « l'île aux trésors » comprend un coin imitation (coin cuisine et coin poupées), un miroir de jeu, un coin salon de lecture, un espace de jeu libre (circuit de train, automobile géante, tapis nature et animaux, maison d'activités, jeux d'encastrements...). Une table ronde est également là, pour les jeux d'encastrements, puzzles, diverses activités de peinture, dessins, gommettes, pâte à modeler... Un poste CD est à disposition pour les jeux de rondes, chants, danses... un coin repas et collation est juxtaposé au coin jeux.

Dans la salle psychomotricité, l'équipe peut installer les enfants pour des grands parcours psychomoteurs (tapis, blocs motricité, parcours sensori-moteurs, tunnel, parachute, cerceaux, jeu de quilles, tipi etc...) mais également installer du matériel pour des espaces snoezelen (éveils multisensoriels).

A l'extérieur, les enfants peuvent également profiter de vélos, cycles, porteur, brouette, toboggans, ballons, poussettes..., ou alors, en intérieur, dans le grand hall d'accueil, si le climat ne le permet pas. La journée se compose de temps de jeux libres (l'enfant est libre de profiter des jeux qu'il choisit et l'adulte veille à son bien être en encourageant ses découvertes) et d'ateliers d'éveil (l'adulte propose des temps d'activités définies à l'avance : gommettes, peinture, constructions d'objets, lecture, chansons, pâte à modeler, collage, découpage, manipulation de graines, cuisine, etc ..., l'adulte encadre l'activité du début jusqu'à la fin).

Des sorties sont, également, envisagées (promenades, pique-nique, visites régulières à l'école maternelle...), afin de permettre à l'enfant de s'éveiller au monde extérieur et de réaliser de nouvelles expériences.

Déroulement d'une journée type

Dès 7h00 : l'accueil

Il est parfois difficile de quitter ses parents, mais grâce à la présence, l'attention particulière et la disponibilité de la professionnelle lors de l'accueil, cette séparation se passera tout en douceur. La professionnelle sera attentive aux informations transmises par les parents, et soucieuse de l'accueil individualisé réservé à l'enfant, qui acceptera davantage de laisser, pour un temps ses parents, afin de les retrouver en fin de journée.

9h30 : collation du matin, chanson « bonjour tous les amis »

Les enfants sont invités à s'asseoir dans le coin repas dans la salle de l'île aux trésors (section grand), pour se dire bonjour en chanson. Cela est répété chaque matin, ce qui donne un repère à l'enfant et lui apprend le nom de chacun de ses camarades, le sien ainsi que celui des professionnelles. Ensuite, il est proposé à l'enfant un verre de lait ou un verre d'eau, puis un fruit.

Dans la section de l'île aux merveilles (section bébé), l'eau est proposée à tout temps et lorsqu'un enfant en a besoin.

9h45 : activités ou jeux libres

L'équipe a la responsabilité de favoriser, d'initier les activités et les découvertes des enfants en respectant les envies mais aussi les rythmes et compétences de chacun d'entre eux.

De plus, en fonction du nombre d'enfant, les professionnelles ont l'opportunité de diviser le groupe mais aussi de changer de salle, afin de favoriser les temps privilégiés entre enfants et professionnelles.

La section de l'île aux merveilles, aménagée de jeux d'éveil, de jeux muraux, de tapis spécifiques, de parcours psychomoteur, permettra aux plus petits de développer leur motricité et leur autonomie en toute sécurité. L'enfant est libre de jouer, attraper, grimper, ramper en toute sérénité.

10h45-11h: Temps des changes

Ce n'est pas qu'un temps « technique » c'est également un temps d'échange privilégié, et d'apprentissage entre l'enfant et l'adulte.

<u>11h-11h15</u>: Temps calme, chansons, histoires et relaxation

Les enfants sont réunis autour d'un temps calme commun. Cette activité proposée va permettre à l'enfant de se détendre après une matinée mouvementée, et avant le repas. D'un point de vue pédagogique, cela va favoriser l'acquisition du langage, de l'écoute chez l'enfant, contribuer à son éveil et de plus à solliciter son imaginaire. Ce temps calme concerne les 2 sections.

11h15: Le temps du repas

Le repas constitue un moment de plaisir, un temps privilégié entre l'enfant et l'adulte. Le repas se passe toujours au même moment, au même endroit, signe de repère.

Dans la section de l'île aux merveilles, le repas est proposé à chacun en fonction de son rythme, de son appétit et de son heure d'arrivée.

12h15-12h30 : Jeux libres avant la sieste

Durant la matinée, l'enfant suit des règles de vie en groupe, des consignes. C'est pourquoi il est nécessaire de laisser à l'enfant un temps de jeu non dirigé, un temps de jeux libres, afin que l'enfant développe son imaginaire et sa créativité dans les jeux d'imitations.

12h30-12h45 : La sieste

Pour la section de l'île aux trésors, la sieste est commune, mais le réveil lui se fait de manière échelonnée, en fonction des besoins de sommeil de chacun. Il est conseillé, pour les repères de l'enfant, d'installer (lorsque cela est possible), le lit de l'enfant toujours au même endroit afin de lui constituer, un espace individualisé qui lui est dédié et de créer un moment sécurisant pour l'enfant.

Dans la section de l'île aux merveilles, le coucher est proposé de manière individuelle, en fonction du rythme physiologique.

15h-16h : le goûter

Le goûter, comme le repas, est proposé aux enfants en fonction de leur âge et de leur rythme. Les repas se prennent toujours au même endroit en signe de repère dans le temps ou l'espace.

16h à 18h30 : La fin de journée

Des activités ou jeux libres sont proposés aux enfants, en attendant les départs qui sont échelonnés.

A l'arrivée de chaque parent une professionnelle se détache pour pouvoir consacrer du temps à l'enfant et ses parents. C'est un nouveau temps d'échange et de transmissions aux parents, sans se presser.

Cette journée n'est pas exhaustive et les horaires sont donnés à titre indicatif. Le planning ainsi que les professionnelles s'adaptent en effet à l'âge des enfants et à leurs besoins.

La séparation

La séparation est une étape très importante dans la journée d'un enfant, mais aussi dans celle d'un parent. Se séparer sur le lieu d'accueil est parfois le premier défi de la journée. Il est important pour les parents et les professionnels de prendre en compte cette difficulté.

L'intervention des parents peut aider l'enfant, par des rituels, des mots, de la douceur à surmonter ce moment difficile. Verbaliser les actions (« maman va au travail mais je vois que XXX va bien prendre soin de toi ; a prévu des activités intéressantes, tu auras pleins de choses à raconter quand je viendrai te chercher »), avoir des gestes ou des rituels similaires chaque matin (câlin, 3 bisous, coucou derrière la vitre...).

Une collaboration sereine entre parents et professionnels va également augmenter le sentiment de sécurité de l'enfant. Un contact régulier, chaleureux, permet de s'entraider pour s'assurer du bien-être de l'enfant. Les parents peuvent ainsi passer le relais aux professionnels, tout en rassurant l'enfant avec des gestes et des mots. Une séparation est plus facilement vécue quand l'enfant perçoit que le parent est paisible et en confiance avec le professionnel.

L'intervention des professionnels vise à prendre le relais, accompagner l'enfant à chaque moment, remarquer sa tristesse, la nommer, lui offrir du réconfort pour aller progressivement vers le jeu.

L'intérêt est de créer un lien de confiance, un lien sécurisant, autant pour l'enfant que pour le parent, l'objectif étant d'instaurer une relation et un accompagnement, de contribuer à l'épanouissement de l'enfant dans son environnement en coopération avec ses parents.

L'objet transitionnel

Ce terme d'objet transitionnel a été inventé par le Dr Donald Winnicott, pédiatre et psychiatre britannique, dans les années 50. Selon lui, cet objet permet à l'enfant de faire le pont entre sa relation avec le sein maternel et le monde extérieur.

De manière simplifiée, cet objet plus communément appelé « Doudou » permet à l'enfant de combler le manque engendré par la séparation d'avec sa maman. Cet objet lui permet de faire face à la douleur due à la séparation, le tout-petit n'étant pas capable émotionnellement parlant de la gérer.

Qu'il soit peluche, couverture ou autre, cet élément est indispensable au développement et à l'équilibre de l'enfant.

L'absence de la mère étant source d'angoisse, l'objet transitionnel va jouer un rôle apaisant lors de la séparation, de l'endormissement, ou encore lorsque l'enfant éprouve du chagrin.

En aucun cas, il ne doit se substituer au réconfort fourni par l'adulte!

<u>Les différentes fonctions de l'objet transitionnel</u> :

- supporter la séparation parent/enfant en attendant son retour

- -rassurer et consoler
- -favoriser l'endormissement
- -grandir et acquérir une certaine autonomie
- -construire sa personnalité

La place de l'objet transitionnel à la crèche :

- Ne jamais menacer un enfant de lui retirer son doudou, cela revient à le menacer de lui ôter le prolongement de sa mère et de lui-même.
- L'odeur du doudou est très importante car elle rappelle à l'enfant de bons moments dans son environnement sécurisant (sa maison).

Nous proposons aux parents de reprendre le doudou à la fin de chaque semaine pour le laver avec leur lessive personnelle. Ainsi, l'objet transitionnel conserve l'odeur « de la maison ».

En effet, le laver avec la lessive de la crèche change l'odeur habituelle et repère de l'enfant.

- Dans la section de « L'île au trésor », le doudou est mis par l'enfant dans « la maison à doudous » où il peut le reprendre dès qu'il en ressent le besoin.
- Dans la section de « L'île aux merveilles », le doudou est posé dans des casiers accessibles à l'enfant marcheur ; pour les tout-petits, le doudou est laissé près d'eux s'ils sont sur un tapis au sol.

Les animations et la vie à la crèche

La vie à la crèche de REVIN est rythmée selon les rites socioculturels communs à tous les enfants. Ainsi, les anniversaires des enfants sont fêtés, c'est l'occasion de souffler ses premières bougies, de partager un gâteau, de chanter, de compter le nombre d'années sur ses petits doigts...

S'ils le souhaitent, les parents peuvent venir et sont libres de fournir les gâteaux conditionnés (pour la traçabilité), boissons et friandises.

Une fête de Noël a lieu à la crèche, quelques jours avant Noël. Un spectacle est offert aux enfants et aux familles, le Père Noël vient nous rendre visite, et un goûter est offert par la crèche.

Nous fabriquons des bonhommes de neige et découvrons la glisse lors des premières neiges dans notre cour.

Différentes activités sont organisées pour Pâques (chasse aux œufs, différentes fabrications...), la fête "des gens qu'on aime", la Fête de la musique.

Nous organisons un goûter de fin d'année lors de l'arrivée des beaux jours auquel sont conviés les parents. Tous ces regroupements sont momentanément suspendus suite à la crise sanitaire.

Les enfants peuvent également assister à des spectacles à différentes occasions, ponctuellement.

L'équipe effectue, de manière spontanée ou programmée, des photos de chaque enfant individuellement ou en groupe. Ces photos sont affichées dans le hall de la crèche, afin que les parents puissent les observer et en parler avec leur enfant. Elles constituent, ainsi, le reflet de la vie à la crèche. Les photos individuelles de chaque enfant sont données aux parents sur une clé USB leur permettant de comprendre et de participer indirectement à la vie de leur enfant à la crèche. Outre les souvenirs, les photos permettent aux parents de voir leur enfant évoluer de manière positive ailleurs qu'à la maison.

Ainsi, le rythme de la vie est suivi et la crèche est vraiment reconnu par l'enfant comme un lieu de vie, et non pas comme un simple mode de garde. Ceci est gage de socialisation et de découverte du monde extérieur pour l'enfant.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap, en situation d'urgence

L'accueil d'enfant porteur d'un handicap représente une des priorités de la Caisse d'Allocation Familiale. Grâce à cette priorité, nous pouvons être en mesure d'offrir un accueil de qualité, à un ou plusieurs enfant(s) porteurs d'un handicap, grâce à des moyens humains, matériels et de formation pour l'équipe. Ainsi, à la crèche de REVIN, un enfant porteur d'un handicap sera reconnu et accueilli de la même manière qu'un autre enfant, tout en répondant de façon adaptée à ses besoins spécifiques.

L'équipe redoublera de vigilance face à ces besoins qui pourront être différents selon le degré de handicap.

L'accueil d'un enfant en situation d'urgence (famille en situation économique, familiale ou personnelle difficile) est possible à tout moment de l'année. L'équipe accueillera l'enfant et sa famille de la meilleure manière possible, en s'adaptant rapidement et en respectant cette situation difficile pour l'enfant et sa famille.

La place et la participation des familles à la vie de l'établissement

Conformément aux valeurs et objectifs de notre projet pédagogique et de notre charte, les parents sont tous accueillis et intégrés à la vie de la crèche, de la même manière et avec le même intérêt. Nous respectons l'éducation et les valeurs qu'ils inculquent à leur enfant et laissons aux parents la « primauté » de leur éducation. Notre rôle est d'accompagner ces parents du mieux possible, en leur proposant notre approche et notre collaboration, si tel est leur besoin. Ainsi, les parents sont régulièrement incités et invités à participer à la vie de la crèche ce qui peut permettre de renforcer la parentalité, comme par exemple lors d'ateliers ou d'activités particuliers :

Par la transmission et le suivi de la diversification alimentaire de leur enfant. En effet, les parents ont à leur disposition un tableau avec tous les aliments proposés dans la structure, à leur enfant. Il est indispensable pour les professionnels de suivre la diversification alimentaire de chaque enfant, individuellement, c'est pourquoi il est important que les parents nous transmettent toute acquisition faite à la maison.

Lorsque des spectacles, animations ou fêtes sont organisés à la crèche, les parents peuvent également être invités (fête de Noël, spectacle de marionnettes etc...), afin qu'ils puissent eux aussi partager ces moments avec leur enfant, renforcer le lien avec leur enfant et découvrir la crèche autrement.

Une réunion pour les parents est programmée 1 fois par an. Au cours de celle-ci (envisagée plutôt en début d'année afin de les informer au mieux sur le fonctionnement de la crèche et encourager leurs questions), les parents peuvent également exprimer leurs ressentis, leurs vécus. Cette réunion a aussi pour but de mettre en évidence à l'équipe, les remarques et suggestions des parents au sujet de notre fonctionnement, et de rendre les parents acteurs.

Les parents prennent leur place dans la crèche, dès l'adaptation, car un des parents ou les 2 ont la possibilité de rester dans la section. D'autre part, ils ne sont pas sommés de répondre à un questionnaire type concernant les habitudes de vie de leur enfant mais au contraire, ils sont libres d'exprimer ce qu'ils estiment important à savoir. Ce sont eux qui parlent de leur enfant sur les sujets qu'ils estiment nécessaires et importants.

Les parents sont régulièrement informés de tout ce qui se passe dans la crèche grâce aux panneaux d'informations et aux transmissions de l'équipe.

Les parents peuvent être amenés à accompagner les enfants et les professionnelles lors d'une sortie à l'extérieur.

Projet en cours / A venir

L'équipe souhaite organiser chaque fin de mois les anniversaires des enfants. Elle souhaite, réaliser à cette occasion des ateliers culinaires crêpes, gâteaux, ceci dans le but de partager un moment convivial, et de permettre à tous les enfants de souffler leurs bougies, accompagnés de leurs copains de jeu.

Projet autour du concept « du geste accompagnée de la parole »

L'équipe a assisté à une formation sur ce sujet et qui a eu pour but de mieux comprendre les enfants n'ayant pas acquis la parole ou partiellement. La formation a été utile également dans l'accueil d'enfant déficient auditif. Le signe sera toujours accompagné de la parole.

Un livret a été créé avec des dessins qui pourront être consultés par toute personne intéressée.

Participation à une formation portage bébé en écharpe.

Le premier portage universel est le portage à bras, (sous son bassin). Cela permet à l'enfant de garder une sensation de contenance et être rassuré, de s'éveiller au monde en toute sécurité, de développer les liens d'attachement avec des personnes ressources mais aussi être respecté dans son développement psychomoteur et neurologique.

Nous disposons de différents moyens de portage : L'écharpe de portage tissée ou tricotée ; Le Ring sling qui est une écharpe à anneau.

Renouvellement d'un projet potager initié en 2019.

Dans une société de plus en plus urbaine, le jardin est une occasion de retrouver un lien direct avec la terre. La création et le suivi d'un potager incitent à la découverte et à l'expérimentation. S'investir dans un tel projet permettra à l'équipe de favoriser l'épanouissement de l'enfant et son autonomie en le responsabilisant. Cela a pour but également d'accompagner l'enfant dans la découverte des cinq sens, découvrir les éléments et développer la curiosité mais aussi d'investir les parents dans le projet et la structure.

Une mascotte a intégré la structure début 2020. Elle participe aux activités diverses de la structure mais aussi, part le week-end avec un enfant dans un sac à dos, il a un cahier qui le suit partout pour y noter les activités, mettre des photos de ses aventures en dehors de la crèche.

Un projet « snoezelen » a également été mis en place en 2019.

C'est une activité sensorielle proposée pour 1 ou 2 enfants en même temps. Cela permet à l'enfant d'exprimer ses émotions et de laisser parler son corps. Nous avons pour cela du matériel spécifique et adapté (colonne à bulles, fibre optique lumineuse, coussins de différentes matières, balles de différentes textures, de la musique douce et relaxante, des peluches, table d'activités,...).

Puis, en 2022, nous avons monté un nouveau projet en partenariat avec le RPE (Relais Petite Enfance) qui va nous permettre d'avoir une salle permanente avec encore plus de matériel pour des ateliers d'éveils-sensoriels.

L'équipe a monté un projet en 2020 autour d'un aquarium afin de faire découvrir aux enfants les poissons.

Atelier médiation animale

Ces ateliers sont animés par la propriétaire d'une ferme pédagogique formée en médiation animale. Nous avons voulu faire découvrir ce genre d'atelier car il répond à plusieurs objectifs intéressants pour les enfants. En voici quelques-uns :

- Respect de l'animal et de son bien-être.
- Développer l'empathie.
- Développer la motricité (globale et fine).
- Apprendre à gérer ses émotions, à canaliser son excitation et ses pulsions.
- Encourager l'expression de ses émotions.

- Maintenir ou améliorer le développement d'un enfant d'un point de vu cognitif, physique, psychosocial ou affectif.
- Diminuer les craintes des enfants.
- Réguler les troubles du comportement
- Développer le langage verbal et non verbal
- Participation des parents

Atelier baby yoga (0 à 18 mois) atelier relaxation (18 mois à 3 ans)

Les ateliers seront menés par une intervenante formée. Elle propose des ateliers selon l'âge des enfants. Ces ateliers permettent au tout-petit de s'ancrer au sol, de prendre conscience de son corps et de l'espace. Au travers de différentes postures (positions allongées, sur le ventre, sur le côté, en positions de retournement, contre l'adulte, en positions assises puis debout lorsqu'il grandit), la séance va permettre de :

- accompagner et stimuler le développement psychomoteur de l'enfant. Il va prendre conscience de son axe et de ses membres inférieurs et supérieurs.
- favoriser le développement affectif de l'enfant (estime de soi, relation avec autrui...)
- aider à soulager les maux de ventre
- aider à libérer les émotions
- développer les différents sens de bébé à travers un temps consacré à son éveil sensoriel (odorat à partir de 6 mois, toucher, ouïe, vue, équilibre)
- permettre l'intégration des réflexes primitifs afin de le préparer pour ses futurs apprentissages.

Pour l'adulte, c'est partager un moment de complicité autour de jeux ludiques avec l'enfant et l'accompagner et l'encourager dans ses capacités.

Atelier massage parent / bébé

Nous offrons la possibilité aux parents d'enfants de moins de 13 mois de participer à des ateliers massage parent / bébé avec une animatrice formée. Les séances durent 1 heure environ. Ces ateliers permettent un moment privilégié entre le parent et son enfant et lui donne un outil de relaxation et de détente à réaliser chez lui.

L'élaboration du projet pédagogique et du projet d'activités

Celui-ci a été établi et validé en équipe pour l'ouverture du SMA et remis à jour chaque année. Il est un appui pour nos pratiques professionnelles. L'équipe à l'occasion de le relire pour se le remettre en mémoire et si besoin y apporter des modifications.

